

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	20/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/02/2023

OBJET :**Acquisition foncière - Parcelle de terre - Lareton****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Fabien VALERO, M. Eric MONTROYA, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alain BLANC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La commune projette de réaliser une extension du groupe scolaire de Lareton.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Commune doit procéder à l'acquisition d'une surface foncière d'environ 700 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section BE Numéro 84, laquelle est située dans le prolongement direct de la parcelle d'implantation du bâtiment scolaire existant.

Aussi, la Commune s'est rapprochée de Madame CORONAT Sabine, propriétaire de la parcelle limitrophe cadastrée Section BE Numéro 84.

Les parties ont convenu d'une cession aux conditions suivantes :

- Cession, au profit de la Commune, d'une surface d'environ 700 m², à détacher de la parcelle BE 84, pour un prix de 90,00 € du m² ;
- Prise en charge exclusive, par la Commune, des frais de déplacement du grillage d'accès existant à l'angle Sud-Est de la parcelle objet de la cession, et des travaux de reprise de clôture le long du Chemin Vieux.

L'emprise exacte sera déterminée au moyen d'un document d'arpentage dressé aux frais exclusifs de la Commune.

Le montant de l'acquisition se trouve en dessous du seuil de consultation obligatoire, il n'y a pas lieu de saisir l'avis du Service de France Domaine.

Dans le cadre de cette opération, et en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des finances réunies respectivement les 17 et 18 Janvier 2023 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition, par la Commune, d'une surface d'environ 700 m² à détacher de la parcelle sise lieudit "Lareton" et cadastrée Section BE Numéro 84, appartenant à Madame CORONAT, au prix de quatre-vingt-dix euros (90,00 €) du m² ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents dont l'acte authentique d'acquisition.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 39

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance

Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : 03 FEV. 2023
Affiché ou publié le : 03 FEV. 2023



Acquisition foncière - Parcelle de terre - Lareton

